



PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU JEUDI 4 JUILLET 2019 A 18 H 30 DANS
LA SALLE LA FICELLE - GODERVILLE

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 4 juillet 2019 à 18 h 30 au sein de la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Monsieur REMOND Franck, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :

- En exercice : 35
- Présents : 31
- Votants par procuration : 4
- Total des votants : 35

ETAIENT PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE BAILLEUL,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE VILMESNIL,
- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE LA RENAULT,
- M. MABIRE Pascal, Maire du BEC DE MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- Mme THUMEREAU Brigitte, Conseiller Titulaire de Bréauté,
- M. BARTHELEMY Ludovic, Conseiller titulaire de BREAUTE,
- Mme DURECU Annie, Conseiller Titulaire de Bretteville du Grand Caux (Arrivée à 19h),
- M. MALO Philippe, Conseiller titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. RENAULT Jean-Yves, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. FONTANIE Guy, Maire de GODERVILLE,
- Mme OUTURQUIN Béatrice, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. MALO Jean-Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE REVET Géraldine, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE CAILLOT,
- M. ROUJOLLE Patrice, Maire de GRAINVILLE YMAUVILLE,
- M. ORANGE Mathieu, Maire d'HOQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Conseiller titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL,
- Mme BUFFET Michèle, Maire de MANNEVILLE LA GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. DESCHAMPS Benoit, Maire de SAINT MACLOU LA BRIERE,
- M. DECULTOT Hervé, Maire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE,
- M. FRIBOULET Alain, Conseiller Titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE EN CAUX,
- Mme MUTEL Nadine, Maire de TOCQUEVILLE LES MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT SOUS BEAUMONT,
- Mme ALLAIS Sophie, Maire de VIRVILLE.

POUVOIR DE :

- PERIER Philippe, Maire de Bréauté à Mme THUMEREAU Brigitte,
- BLONDEL André Pierre, Maire de Bretteville du Grand Caux à M. MALO Philippe,
- REVOL Philippe, Conseiller Titulaire de Goderville à Mme LAVILLE REVET Géraldine,
- LECARPENTIER Véronique, Conseiller Titulaire de Saint Sauveur d'Emalleville à M. DECULTOT Hervé

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : Mme VAILLANT Isabelle, Directrice, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Adjointe Pôle Environnement, Mme GODEFROY Adeline et M. CHENEAU Pascal

M. Hervé NIEPCERON est nommé secrétaire de séance.

PREAMBULE

M. REMOND tient à revenir sur l'avancée du PLUi de Campagne de Caux. Il indique que la collectivité est toujours en attente du courrier de la Préfecture. Les stations d'épurations sur Ecrainville et Saint Sauveur d'Emalleville poseraient quelques soucis. Pour le moment, M. REMOND souhaite s'en tenir à ce qui a été dit en réunion des maires, c'est-à-dire que la consommation foncière restera la même. Le PLUi devait être arrêté au 30 septembre 2019, dans le cas où M. le Préfet enverrait un courrier à la collectivité avant cette date, il conviendrait de le voir en amont afin de répondre aux interrogations pouvant subsister. M. REMOND rappelle que l'étude sur le PLUi a débuté il y a 3 ans.

Pascal CHENEAU a demandé aux différentes communes d'apporter leur remarque sur le zonage sauf à Ecrainville et Saint Sauveur d'Emalleville.

Mme GUEROULT souligne qu'elle n'a pas eu de carte pour le moment.

M. CHENEAU indique qu'il est préférable d'attendre un peu pour ces deux communes à cause de la STEP.

M. REMOND explique que les tests de perméabilité vont être réalisés sur les terrains proposés par la commune d'Ecrainville.

Ensuite, Mme GUEROULT demande s'il s'agira par la suite d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes Campagne de Caux ou simplement à l'échelle de Saint-Sauveur d'Emalleville et d'Ecrainville.

M. REMOND indique qu'après son entrevue avec Denis MERVILLE, il serait effectivement possible de rester sur des schémas à l'échelle des deux communes mais cela reste à valider.

A l'issue de ce point, M. REMOND propose à M. NIEPCERON d'être le secrétaire de séance. M. NIEPCERON accepte.

Arrivée de Mme DURECU Annie.

M. REMOND mentionne les deux nouvelles délibérations transmises lors du conseil communautaire concernant deux cessions de parcelles et propose d'y revenir en temps utile.

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

1. Délibération 74/2019 : Tarification 2019-2020 – Accueils collectifs pour mineurs

Mme LESAUVAGE procède à la lecture des tarifs des accueils collectifs pour mineurs de la Campagne de Caux selon les quotients familiaux et compare les prix payés actuellement à ceux soumis au vote lors du conseil communautaire. Elle indique qu'une augmentation de 1% à l'euro supérieur ou inférieur est à voter ce jour.

Le conseil de communauté approuve à l'unanimité l'augmentation du tarif des accueils collectifs pour mineurs d'un 1% pour l'année à compter du 1^{er} septembre 2019 et ce jusqu'au 31 août 2020.

2. Délibération 75/2019 : Convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Bec-de-Mortagne – Accueils collectifs pour mineurs

Mme LESAUVAGE indique qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Bec de Mortagne pour l'accueil collectif pour mineurs de Bec de Mortagne et ajoute que l'article 7 a été greffé à l'ancienne convention. Il s'agit des modalités de résiliation.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

3. Délibération 76/2019 : Convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Bretteville-du-Grand-Caux – Accueils collectifs pour mineurs

Mme LESAUVAGE indique qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Bretteville du Grand Caux pour l'accueil collectif pour mineurs de Bretteville du Grand Caux et ajoute que l'article 7 a été greffé à l'ancienne convention. Il s'agit des modalités de résiliation. De plus, l'annexe portant sur la mise à disposition d'agents communaux fait désormais partie intégrante de la convention.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

4. Délibération 77/2019 : Convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Goderville – Accueils collectifs pour mineurs

Mme LESAUVAGE indique qu'il est nécessaire de signer deux nouvelles conventions de mise à disposition des locaux des écoles maternelle et primaire de Goderville pour l'accueil collectif pour mineurs de Goderville.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de ces conventions.

5. Délibération 78/2019 : Tarification 2019-2020 - piscine communautaire plein ciel

Mme LESAUVAGE procède à la lecture des tarifs de la piscine Plein Ciel de Goderville (entrée et activités) et compare les prix payés actuellement à ceux soumis au vote lors du conseil communautaire. Elle indique qu'une augmentation de 1% à l'euro supérieur ou inférieur est à voter ce jour.

ENTREES		Tarif		
entrée enfant	4 à 15 ans			1,90 €
entrée adulte	16 ans			2,90 €
abonnement enfant (10)	4 à 15 ans			14,00 €
abonnement adulte (10)	16 ans			25,00 €
ACTIVITES COMMUNAUTAIRES				
Abonnement Activités Aquatiques adultes		1 activité	2 activités	
Périodique (6 séances)	16 ans & +	41,00 €	74,00 €	
Semestre (16 séances)	16 ans & +	84,00 €	143,00 €	
sept - juin (34 séances)	16 ans & +	148,00 €	252,00 €	
sept - août (43 séances/illimité)	16 ans & +	172,00 €	293,00 €	316,00 €
- €				
Abonnement Aquabike		1 activité		
Périodique (6 séances)	16 ans & +			45,00 €
Semestre (16 séances)	16 ans & +			110,00 €
sept - juin (34 séances)	16 ans & +			209,00 €
Cours de natation				
Abonnement cours enfant (6 séances)	6 à 15 ans			45,00 €
Abonnement cours adulte (6 séances)	16 ans & +			64,00 €
Activité de familiarisation et de natation		Cycle	Annuel	(5x7 séances)
Aquacostauds (6 séances)	4 à 5 ans	31,00 €	124,00 €	
Stage Natation		tarif séance		
Stage (de 8 à 10 séances)	6 à 15 ans			7,60 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la nouvelle tarification de la Piscine Plein Ciel.

6. Délibération 79/2019 : La chaumière - convention de mise à disposition de locaux avec l'association les pitchouns

Mme LESAUVAGE indique les changements en vigueur dans la nouvelle convention de mise à disposition de locaux avec l'association les pitchouns et la contractualisation pour 4 années.

Le loyer a été inchangé depuis l'ouverture de la Chaumière en tant qu'Accueil du Jeune Enfant alors qu'il aurait dû évoluer en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction et de l'habitation chaque année.

M. NIEPCERON demande si l'association est au courant de ces nouvelles modalités.

Mme LESAUVAGE répond que cela a été vu en commission.

M. NIEPCERON souhaite connaître la suite donnée à cette affaire pour l'association.

Mme LESAUVAGE indique que l'association en aura connaissance en temps voulu.

M. DECULTOT demande le montant de l'augmentation du loyer.

Mme LESAUVAGE répond que le premier loyer sera donc d'un montant de 25 000 euros.

M. MALO Jean-Marc dit que la décision a été prise en commission sans discussion préalable avec l'association.

M. DESCHAMPS répond qu'il s'agit uniquement d'une augmentation de loyer de 97 euros par mois.

Mme LESAUVAGE ajoute qu'il s'agit d'une augmentation suivant l'indice IRL du logement.

M. NIEPCERON ne conteste pas mais trouve cela dommage qu'il n'y ait pas eu de dialogue avec l'association au préalable.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la nouvelle convention de mise à disposition des locaux de la Chaumière à l'association les Pitchouns.

FINANCES

7. Délibération 80/2019 : Budget collecte et traitement des déchets 2019 décisions modificatives n° 1 – acquisition de matériel

Mme ALLAIS procède à l'explication des nouvelles écritures au budget collecte et traitement des déchets 2019 suite à l'installation des containers aériens.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les décisions modificatives N°1 du budget déchet.

8. Délibération 81/2019 : Budget eau décisions modificatives n° 1 – écritures tva

Mme ALLAIS explique que pour récupérer la TVA et passer les factures en HT, il est nécessaire de modifier certaines écritures du budget eau.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les décisions modificatives N°1 du budget eau.

9. Délibération 82/2019 : Budget eau décisions modificatives n° 1 – écritures tva

Mme ALLAIS explique que pour récupérer la TVA et passer les factures en HT, il est nécessaire de modifier certaines écritures du budget assainissement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les décisions modificatives N°1 du budget assainissement.

10. Délibération 83/2019 : Contrat de ruralité – signature de la convention financière annuelle

Mme ALLAIS évoque la participation financière de la collectivité concernant le contrat de ruralité.

M. RENAULT dit que la commune d'Ecrainville a fait deux demandes. Toutes deux refusées.

M. REMOND explique que la DSIL, « contrat de ruralité » est non fléchée et que la demande d'Ecrainville pour la sente piétonne n'a pas été retenue dans les projets soutenus par l'Etat.

M. RENAULT déplore le fait que ce ne sont pas les élus qui décident.

M. REMOND indique que les présidents et vice-présidents ne sont pas associés aux réunions. Mme VAILLANT, DGS et M. CHENEAU y sont associés au titre de la Communauté de Communes « Campagne de Caux ».

M. NIEPCERON demande s'il n'y a que des techniciens.

M. REMOND indique que les membres délégués à la commission d'attribution sont Mme ALLAIS et Mme GUEROULT.

M. REMOND répond que les montants des subventions sont en baisse.

M. REMOND tient à préciser qu'il existe aussi la DSIL de droit commun et qu'il s'agit donc d'une autre enveloppe.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de la convention financière annuelle concernant le contrat de ruralité.

11. Délibération 84/2019 : Contrat de territoire

Mme ALLAIS procède à la lecture de la délibération.

M. RENAULT demande si la revitalisation du centre bourg et la sente piétonne d'Ecrainville rentrent dans ce contrat.

M. REMOND précise qu'il s'agit d'une décision départementale et régionale à l'échelle communautaire.

M. RENAULT s'interroge sur la faisabilité d'inclure ce projet dans le futur PLUi.

M. REMOND répond qu'ils se basent sur les zonages (PADD). Il faut donc mettre l'emplacement.

M. BASILLE indique que deux routes départementales traversent son village et qu'il n'a à ce jour que des réponses défavorables de la DETR concernant des demandes de travaux.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature du contrat de territoire.

M. REMOND ajoute qu'il y aura de nouvelles clauses pour le contrat 2021 et que les projets préalablement cités pourront peut-être être ajoutés aux projets subventionnables. Le dossier de Bretteville du Grand Caux est notamment en cours de débat.

EAU –ASSAINISSEMENT

M. FLEURY laisse la parole à M. GINER-BRION, technicien au SIDESA.

M. GINER-BRION du SIDESA intervient afin de présenter le rapport qualité/prix de la qualité des services et propose la réalisation d'une présentation commune (eau, assainissement et assainissement non collectif).

Il explique que la réglementation a fixé pour chaque service eau, assainissement collectif et assainissement non collectif la liste des données techniques et financières devant figurer dans le rapport.

Le RQPS est présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année N+1.

Par la suite, les données sont en mises en ligne par la DDTM sur le site de l'observatoire.

Un diaporama est présenté.

La comparaison est effectuée sur deux années.

Les secteurs de Bretteville du Grand Caux et Saint Maclou la Brière (anciennement SIAEPA Bretteville du Grand Caux – Saint Maclou la Brière) sont concernés par un nouveau contrat depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'année 2019 correspond au XIème programme avec l'instauration d'une redevance pollution. Une baisse de vingt centimes est constatée pour cette année concernant la redevance. Les communes de Bec de Mortagne et Daubeuf Serville étaient regroupées avec le SIAEPA de Valmont. Comme suite à la fusion de Valmont avec l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral, ces deux communes reviendront à la Collectivité dans quelques mois.

- EAU POTABLE

Il explique qu'il a repris l'historique des 4 anciens syndicats mais que pour Criquetot il n'y a pas de données fiables. En effet, aucun compteur de délimitation de consommation n'est mis en place pour le moment. Cela signifie que les données récoltées sur l'ancien secteur du syndicat de Criquetot concernent les communes de Campagne de Caux ainsi que celles du syndicat de Criquetot hors Campagne de Caux.

L'année 2019 correspond au XIème programme avec un changement de tarification sur la redevance pollution. Une zone de base a été mise en place pour la quasi-totalité de Campagne de Caux, hors Bréauté, Manneville-la-Goupil et Virville (communes restantes en zone renforcée concernant la pollution).

M. GINER-BRION développe les chiffres inscrits dans le RQPS.

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après lecture des chiffres, M. GINER-BRION explique qu'une réflexion est lancée concernant la suppression de la lagune sur Daubeuf Serville au profit d'un transfert sur la commune de Bec de Mortagne. Sur Manneville-la-Goupil, il s'agit d'un casier à boue. Il n'y a pas d'entretien tant que cela n'est pas plein. M. GINER BRION précise qu'il n'y a que très peu d'intervention pour des risques de débordement et développe les indicateurs de performance de chaque service.

- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. GINER-BRION indique que pour les communes de Manneville la Goupil et Bretteville du Grand Caux, une instruction est lancée, puis un contrôle périodique afin de suivre la hauteur de boue. Si besoin, il y a un déclenchement de curage. Ces communes sont gérées en régie par Campagne de Caux.

Pour la commune de Goderville, il s'agit d'une prestation de service.

Le secteur anciennement SIAEPA Criquetot est géré en délégation de services publics par Eaux de Normandie.

M. GINER-BRION dénombre les taux de non-conformité à deux : sanitaire ou pollution.

Il y a des installations non conformes mais fonctionnelles.

Les communes de Bretteville du Grand Caux et Manneville la Goupil ont un taux de conformité mutualisé.

Celles de Goderville et Criquetot ont vu les travaux réalisés.

M. GINER BRION clôture sa présentation.

12. Délibération 85/2019 : Approbation du RQPS eau

M. FLEURY propose de passer au vote.

Le conseil communautaire approuve le RQPS eau à 33 voix pour et 2 abstentions (Mme GUEROULT et M. RENAULT).

M. FLEURY demande la raison des deux abstentions.

Mme GUEROULT dit qu'elle n'a pas eu le temps de lire les documents.

M. RENAULT revient sur le nombre de pages trop important (300).

M. FLEURY explique que la collectivité n'a pas reçu les documents rapidement.

Mme GUEROULT aimerait dans ce cas avoir une synthèse.

M. FLEURY indique que les délais étaient trop serrés car il y a des obligations légales. La transmission du rapport d'activité du délégataire est intervenue quelques jours avant le conseil communautaire. Après cela, la rédaction des RQPS a été réalisée.

13. Délibération 86/2019 : Approbation du RQPS assainissement

Le conseil communautaire approuve le RQPS assainissement à 33 voix pour et 2 abstentions (Mme GUEROULT et M. RENAULT).

14. Délibération 87/2019 : Approbation du RQPS assainissement non collectif

Le conseil communautaire approuve le RQPS assainissement non collectif à 33 voix pour et 2 abstentions (Mme GUEROULT et M. RENAULT).

HYDRAULIQUE

15. Délibération 88/2019 : Autorisation de signature marché mares

M. MABIRE prend la parole afin de demander l'autorisation pour le Président à signer le marché de lutte contre les inondations – programme mares 2019.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de ce dernier.

RUDOLOGIE

16. Délibération 89/2019 : Approbation du rapport d'activités 2018 des déchets

M. DESCHAMPS demande l'approbation du rapport d'activités 2018 des déchets.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce rapport.

17. Délibération 90/2019 : Avenant à la convention de mutualisation collecte et transfert des déchets ménagers – signature de l'avenant n°2

M. DESCHAMPS explique qu'un avenant à la convention de mutualisation de la collecte et du transfert des déchets ménagers doit être signé.

Il rappelle que le 1^{er} avril 2018, les bacs enterrés ont été installés sur la commune de Goderville et que depuis cette mise en place, il est indispensable que l'Agglomération de Fécamp puisse procéder à la levée et au pesage de ces derniers.

Le camion utilisé sert à lever les bacs de Goderville et du quartier du Ramponneau à Fécamp.

Il explique le prix mentionné dans l'avenant.

M. FONTANIE demande pourquoi le container vert n'est pas inclus dans l'avenant.

M. DESCHAMPS répond que ce dernier est collecté par VEOLIA dans le cadre du contrat « verre ».

M. NIEPCERON évoque la réflexion ayant eu lieu lors de la dernière commission rudologie. Il pense qu'une réduction des coûts devrait être appliquée à la collectivité du fait des tonnages non ramassés.

M. DESCHAMPS dit qu'actuellement les gains sont de 9 minutes et de 70 tonnes par container enterré et que les gains sur les heures supplémentaires ne sont pas négligeables.

Avec la mise en place de containers aériens les gains seront encore plus conséquents. Actuellement, le camion de collecte au porte à porte procède à une vidange sur Epreville. Par la suite, cela permettra une collecte continue sur Goderville avec 0h de dépassement des agents, un coût de carburant moins élevé. Un chiffrage sera prochainement effectué avec l'agglomération. Depuis le 1^{er} juillet 2019, cette quantité d'OM et de tri sélectif est supprimée au ramassage traditionnel.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de l'avenant préalablement cité.

18. Délibération 91/2019 : Convention pour l'enlèvement des huiles alimentaires de cuisson et de friture provenant de la déchetterie

M. DESCHAMPS explique le besoin de renouvellement de la convention pour un an.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce renouvellement.

AFFAIRE GENERALE

19. Délibération 92/2019 : Approbation du rapport d'activités annuel 2018

M. REMOND demande s'il y a une remarque concernant le rapport d'activités annuel 2018 de Campagne de Caux.

Aucune remarque n'est annoncée.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2018.

20. Délibération 93/2019 : Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Goderville portant sur l'aménagement de la rue st jacques

M. REMOND explique que dans le cadre du contrat de ruralité, la commune de Goderville s'est associée à la collectivité afin d'obtenir une subvention de 93000 euros.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Goderville portant sur l'aménagement de la rue Saint Jacques.

21. Délibération 93bis/2019 : Cession de la parcelle E447 à la société civile Quadinas

M. REMOND demande une délibération modificative concernant cette vente afin d'obtenir un délai d'un an supplémentaire pour la signature.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la cession de la parcelle E447.

22. Délibération 93ter/2019 : Cession d'une parcelle de terrain à la société Réseau Environnement ou tout autre représentant de la société

M. REMOND souhaite que le délai de signature soit prolongé d'un an et demande l'approbation au conseil.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la cession d'une parcelle de terrain à la société Réseau Environnement.

23. Délibération 94/2019 : Convention de partenariat entre l'association inhari et la communauté de communes campagne de caux

M. REMOND explique que sur le territoire de Campagne de Caux il n'y a pas de permanence avec l'association info énergie malgré un réel besoin constaté.

Ce partenariat avec INHARI coûterait 3000 euros en 2019 et 4500 en 2020.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le partenariat avec inhari.

24. Délibération 95/2019 : Autorisation de signature du marché de mise à disposition, installation, exploitation, maintenance, entretien et assurance de mobiliers urbains d'affichage

M. REMOND propose de lancer un marché pour faire de l'affichage supplémentaire et harmonisée sur l'ensemble du territoire. Il s'agit là de proposer ces affichages aux communes et associations.

L'étude et la proposition d'emplacements sont gratuites.

Comme suite aux échanges lors des réunions Culture et Sport, «J'ose, je propose », une forte demande dans ces sens a été amenée par les associations.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité la signature de ce marché.

25. Délibération 96/2019 : Autorisation de signature de la convention de servitudes avec RTE

M. REMOND explique que la société RTE a besoin de l'autorisation de Campagne de Caux afin de passer sur une parcelle sise sur AUBERVILLE LA RENAULT dans le cadre de la mise en place du parc éolien au large de Fécamp.

M. BASILLE demande si une négociation avec la société est possible.

M. REMOND répond que les communes du littoral touchent un dividende. Il prend l'exemple de Mentheville à hauteur de 200 euros.

M. NIEPCERON souhaite savoir si la commune d'Auberville la Renault est d'accord avec cela.

M. LEMESLE précise qu'il n'y pas que sa commune qui est concernée.

Actuellement, deux parcs off-shore étaient prévus (Saint Nazaire et Fécamp). Saint Nazaire a été privilégié pour démarrer en premier, ses recours ayant été purgés. Les travaux pour Fécamp sont prévus à partir de mars/ avril 2020. La RD925 sera concernée car un branchement s'effectuera à partir de Seinneville sur Seine.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

26. Délibération 97/2019 : Dénomination des noms des voiries situées sur les zones d'activités communautaires

M. REMOND explique que pour le développement de la fibre ainsi que des soucis postaux, des voiries communautaires doivent être nommées.

M. MALO Philippe demande si pour Bretteville du Grand Caux, il n'est pas possible de choisir des noms géographiques.

M. RENAULT ajoute qu'effectivement SMN a précisé que pour l'implantation de la fibre il faut des numéros et noms de rues.

M. MALO Philippe réitère sa demande.

Mme VAILLANT lui propose de donner des exemples de noms.

M. MALO Philippe pense que le chemin de la cueillette est facilement reconnaissable car il est proche des cueillettes et aimerait que cela soit identique pour Bretteville du Grand Caux.

M. REMOND interroge M. MALO Philippe sur les idées de M. BLONDEL et demande des propositions plus Brettevillaises.

M. BARTHELEMY est d'accord avec les propositions concernant la commune de Bréauté.

M. REMOND propose de mettre de côté cette délibération quelques jours afin d'obtenir les propositions de M. BLONDEL pour Bretteville du Grand Caux.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'ensemble des noms de voiries proposés et la mise en attente pour Bretteville du Grand Caux.

URBANISME

27. Délibération 98/2019 : Conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme

M. REMOND explique la perspective d'obligation de proposer la dématérialisation des dépôts de dossiers d'urbanisme.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

28. Délibération 99/2019 : Prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Bréauté

M. CHENEAU explique qu'actuellement le PLU de Bréauté empêche la reconstruction d'une maison à l'identique suite à un incendie et propose une modification simplifiée du PLU afin de permettre aux usagers la reconstruction de leur bien.

Mme GUEROULT est étonnée que la reconstruction soit impossible après sinistre et demande s'il s'agit d'une règle générale.

M. CHENEAU répond que c'est le PLU de Bréauté qui interdit cela.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°2 du PLU de Bréauté.

29. Délibération 100/2019 : Fécamp Caux littoral aggro – consultation sur arrêt de projet PLUI HD

M. REMOND précise que les communes limitrophes ont dû prendre une délibération à ce sujet.

M. CHENEAU présente les chiffres. Le SCOT était ambitieux et envisageait 2 nouvelles ZA pour 38 ha alors que le projet de PLU propose 2 ZA pour 22,5ha.

Les projets économiques se situent sur le port, le parc d'activités des Hautes Falaises et la zone d'activités de Toussaint.

M. REMOND interroge M. CHENEAU sur la consommation foncière.

M. CHENEAU indique que la consommation foncière liée à l'habitat est très proche de celle du PLUi de Campagne de Caux soit : 680 m² par logement construit.

M. MALO Jean Marc ne comprend pas pourquoi parler de densification.

M. CHENEAU indique qu'auparavant le chiffre était de 1200 m².

M. MALO Jean Marc souhaite savoir si on parle de consommation foncière en zone agricole.

M. CHENEAU répond que oui.

Concernant les mobilités douces, Fécamp a pensé au projet de voies cyclables. Il s'agit de voir au-delà de son territoire (Fécamp, Campagne de Caux, CVS, Région).

L'opération grand site prévoit la labellisation de sites d'exception et des projets structurants sur la question des transports.

La classification fait suite à des démarches. Etretat est en cours de demande.

Il y a également le projet de la Mâtire (ville et activités portuaires) avec la création d'un hôtel SPA et de logements. Cela est situé sur un site d'exception avec beaucoup de contraintes.

La création d'un centre bourg à Saint Léonard (7ha) est également en projet.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'arrêt du projet du PLUi HD de Fécamp.

M. MALO Jean Marc demande si un avis sur le PLUi de Fécamp devait aussi être adopté par les communes.

M. REMOND précise que les communes d'Auberville la Renault et Mentheville l'ont voté et ne sait pas pour les autres.

RESSOURCES HUMAINES

30. Délibération 101/2019 : Renouvellement de contrat d'un éducateur des activités physiques et sportives

M. REMOND propose le renouvellement de contrat d'un agent de la piscine communautaire pour un an.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce renouvellement.

31. Délibération 102/2019 : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet

M. REMOND indique qu'un adjoint administratif doit effectuer davantage de missions depuis peu. Son contrat étant de 33 heures par semaine, M. REMOND demande le vote d'un contrat à temps complet pour cet agent.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification de la durée de service d'un agent communautaire.

32. Délibération 103/2019 : Renouvellement de contrat du chargé de mission pluri-développement économique – contractualisation

M. REMOND indique que le contrat de cet agent prend fin le 31 décembre 2019. Le PLUi doit être rendu en septembre puis il y a l'enquête publique. Cet agent travaille actuellement à 80% pour la collectivité (PLUi et Développement économique), 10% pour la commune de Goderville (étude revitalisation centre bourg) et 10% pour le Pays des Hautes Falaises.

Plusieurs actions sont en cours pour la collectivité : village d'artisans, contrat de ruralité, contrat de territoire, mobilité, Gare de Bréauté, aide à la pierre sur le territoire, révision des documents d'urbanisme. Les entreprises, communes et conseillers le sollicitent davantage.

M. REMOND propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans.

Le conseil communautaire approuve à 34 voix pour et une abstention (M. NIEPCERON).

33. Délibération 104/2019 : Création d'un emploi permanent

M REMOND explique que la collectivité a besoin d'un technicien pour le pôle environnement. Il faudra donc que l'agent soit polyvalent :

- Eau et Assainissement (marchés publics, suivi DSP, suivi travaux...),
- Rudologie (gestion des déchets),
- Hydraulique (suivi des études, pour exemple les problèmes avec la SAGE),
- Urbanisme (volet documents)
- Convention lotissement avec le cahier des charges.
- Possibilité pour le SMBV de revenir à la collectivité.

Mme GUEROULT demande si le SIDESA sera toujours utile.

M. REMOND répond que sur certains dossiers oui. En revanche, pour d'autres, il y aura une étroite relation entre l'agent recruté et le sigiste.

Il rappelle que la compétence « eaux pluviales urbaines » est arrivée à la collectivité. Une étude est également à mener sur Annouville-Vilmesnil concernant la boue.

Le conseil communautaire approuve à 32 voix pour et trois abstentions (M. MALO Jean Marc, Mme GUEROULT et M. NIEPCERON).

QUESTIONS DIVERSES

M. MALO Régis déplore fortement la qualité du fauchage cette année. Il pense qu'une pelle pour déboucher les tuyaux dans les entrées serait plus judicieuse. Il craint que le matériel ne soit pas suffisant ou qu'il n'y ait pas assez de personnel et propose de faire appel à une entreprise.

M. REMOND précise que comme chaque année, il y a une rotation dans l'ordre des communes à faucher. Il admet que les avaloirs ne sont pas faits.

Mme GUEROULT en a parlé avec M. LEMERAY et ce dernier a expliqué aux agents comment faire. Mme GUEROULT suggère de prendre quelqu'un en plus. M. LEMERAY lui ayant expliqué que deux tracteurs et deux épaveuses tournent lors des fauchages.

M. MALO Jean Marc indique qu'il n'y a que deux tournées de fauchage réalisées au lieu de trois.

M. MALO Philippe lui explique que la troisième est réalisée en dernier comme chaque année.

M. REMOND dit que le premier passage est effectué en bas et en centre bourg afin de faciliter la visibilité des automobilistes notamment.

M. MALO Jean Marc pense que les mauvaises herbes s'accumulent car il y a de moins en moins de passage.

M. MABIRE affirme que rien n'a été changé par rapport aux années précédentes.

M. MALO Philippe parle de la Départementale 75 entre Grainville Ymauville et Gonfreville Caillot. Il demande l'appui de Mme ALLAIS en tant que Conseillère Départementale du canton de St-Romain de Colbosc.

M. REMOND a eu un retour des bassins versants. Les dernières pluies étaient centennales, de nombreux bassins ont vu l'eau pour la première fois.

M. REMOND indique que concernant le PLUi, il reviendra vers les conseillers dès réponse de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance
M. NIEPCERON Hervé

Le Président
M. REMOND Franck